

Formation de maîtres habiles.

XI. Pour réaliser toutes ces espérances, il est absolument nécessaire d'avoir des maîtres habiles et très nombreux. A cet égard, Nous décernons de justes éloges aux "scholae" et instituts fondés ici et là dans l'univers catholique : par leurs soins diligents et les leçons qu'ils donnent, ils forment des maîtres de valeur. Il Nous plaît, en particulier, de citer ici et de louer "l'Ecole de musique sacrée" fondée à Rome en 1910 par Pie X. Cette école dont Notre prédécesseur immédiat Benoît XV s'appliqua à procurer l'accroissement et qu'il dota d'un nouveau local, Nous l'entourons, Nous aussi, d'un intérêt particulier, comme héritage précieux de ces deux Pontifes ; aussi voulons-Nous la recommander vivement à tous les Ordinaires.

Certes, Nous savons ce que toutes les prescriptions plus haut formulées demandent de soins et de travail. Mais qui donc ignore les oeuvres nombreuses et empreintes d'un art remarquable que nos devanciers, à travers tous les obstacles, ont laissées à la postérité ? C'est qu'ils étaient remplis de zèle pour la piété et du sens de la liturgie. Ne nous en étonnons pas : tout ce qui a son origine dans la vie intérieure qui anime l'Eglise dépasse les choses les plus parfaites de ce monde. Que les difficultés de cette sainte entreprise relèvent donc et stimulent, loin de la briser, l'ardeur des chefs des diocèses ; tous unis constamment dans l'obéissance à Nos volontés, ils réaliseront, en l'honneur de l'Evêque des évêques, une oeuvre éminemment digne de leur ministère épiscopal.

Telles sont Nos prescriptions, déclarations, ordres. Nous voulons que cette Constitution apostolique soit et demeure toujours ferme, valide et efficace, et qu'elle reçoive et obtienne son effet plein et entier, nonobstant toute chose contraire. Qu'il ne soit permis à personne d'enfreindre cette Constitution par Nous promulguée, ou d'y contredire témérairement.

Donné à Rome, près saint Pierre, au début de la cinquantième année de Notre sacerdoce, le 20 décembre 1928, de Notre Pontificat la septième.

FR. ANDRE, card. FRUHWITH,
chancelier de la S. E. R.

CAMILLE, card. LAURENTI
pro-préfet de la S. C. R.



— Le 1er juillet est arrivé à l'archevêché M. l'abbé T.-D. Tomanek, prêtre tchécoslovaque, qui y aura son domicile et s'occupera de ses compatriotes qui immigrent dans l'Ouest. C'est l'un des résultats du voyage de S. G. Mgr Prud'homme en Europe l'hiver dernier.